



LAWYERS WITHOUT BORDERS
AVOCATS SANS FRONTIERES
ABOGADOS SIN FRONTERAS
Canada



LE MALI À L'ÉCOUTE DES VICTIMES :

LEÇONS APPRISSES EN MATIÈRE D'ORGANISATION
DES AUDIENCES PUBLIQUES



© ASFC, 2020.

Tous droits réservés pour tous pays.

Publié en août 2020 à Bamako.

Ceci est un document institutionnel, qui n'est pas destiné à des fins commerciales ni à la vente. Avocats sans frontières Canada, en tant que détentrice exclusive des droits d'auteur rattachés au présent document, permet la citation et la reproduction d'extraits, à la condition qu'ils soient correctement référencés. Toute autre utilisation, reproduction, diffusion, publication ou retransmission partielle ou intégrale de son contenu, sous quelque forme et par un procédé quelconque, est strictement interdite sans l'autorisation préalable et écrite d'Avocats sans frontières Canada. Afin d'obtenir des autorisations ou informations complémentaires, merci de contacter info@asfcanada.ca.

Veillez citer ce document comme suit :

Avocats sans frontières Canada, « Le Mali à l'écoute des victimes : leçons apprises en matière d'organisation des audiences publiques », Bamako, 2020.

Avocats sans frontières Canada
825 Saint-Joseph Est, bureau 230
Québec (Québec) G1K 3C8, Canada
www.asfcanada.ca

Avocats sans frontières Canada (ASFC) est une organisation non gouvernementale de coopération internationale, dont la mission est de contribuer à la mise en œuvre des droits humains des personnes en situation de vulnérabilité, par le renforcement de l'accès à la justice et à la représentation juridique.

Ce document a été réalisé dans le cadre du projet « Stabilisation du Mali grâce à la Commission Vérité, Justice et Réconciliation » (SCVJR). Le projet SCVJR est mis en œuvre par Avocats sans frontières Canada (ASFC) en partenariat avec la CVJR. Il est réalisé grâce à l'appui financier du Programme pour la stabilisation et les opérations de paix du gouvernement du Canada (PSOPs).

L'équipe du projet SCVJR tient à remercier ses partenaires au Mali ainsi que les nombreux acteurs et actrices de la justice qui ont, au fil des années, développé et partagé les leçons apprises présentées dans le présent document, de même que toutes les personnes qui ont participé à sa rédaction et à sa révision.

Canada 

TABLE DES MATIÈRES

RAPPEL : LE MANDAT DE LA COMMISSION VÉRITÉ, JUSTICE ET RÉCONCILIATION DU MALI	7
INTRODUCTION	8
1. IDENTIFICATION ET EXPRESSION DES VICTIMES APPELÉES À TÉMOIGNER	9
1.1. L'approche de la CVJR dans l'identification et la sélection des victimes	9
1.2. L'expression et la participation des femmes et des enfants	13
1.3. Les appels à l'action	18
2. PRÉPARER LA COMMUNICATION ET COMMUNIQUER AUTOUR DES AUDIENCES PUBLIQUES	19
2.1. La préparation de la communication autour des audiences publiques	19
2.2. Outils et moyens de communication	22
2.3. Les appels à l'action	25
3. LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES ASSOCIATIONS DE VICTIMES À LA RÉUSSITE DES AUDIENCES PUBLIQUES	26
3.1. La participation directe des OSC à la préparation des audiences	26
3.2. Les activités des OSC liées aux audiences publiques	29
3.3. Les appels à l'action	32
4. ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES	33
4.1. L'approche de la CVJR en matière d'accompagnement des victimes	33
4.2. Les leçons apprises en matière d'accompagnement des victimes	34
4.3. Les appels à l'action	37
ANNEXE A – LISTE DES APPELS À ACTION	37
ANNEXE B – LIENS UTILES	41
BIBLIOGRAPHIE	42

RAPPEL : LE MANDAT DE LA COMMISSION VÉRITÉ, JUSTICE ET RÉCONCILIATION DU MALI

La Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) a été créée pour contribuer à l'instauration d'une paix durable à travers la recherche de la vérité, la réconciliation et la consolidation de l'unité nationale et des valeurs démocratiques. La CVJR constitue le principal mécanisme de justice transitionnelle en opération au Mali.

Son mandat couvre tous les événements des différentes crises, des rébellions et des coups d'État que le Mali a connus depuis 1960. La CVJR est notamment chargée d'établir la vérité sur les violations graves des droits humains, faire des enquêtes non-judiciaires pour situer l'étendue des responsabilités des groupes armés ou des institutions, et proposer des mesures de réparation, de restauration sociale et de réconciliation. La CVJR place les victimes au centre de son travail afin de porter leur voix.

Une « *victime* » est quiconque ayant subi un tort suite à une violation grave des droits humains, qu'il s'agisse d'un individu, d'un groupe d'individus ou d'une personne morale. Les membres de la famille ayant subi un préjudice du fait de leurs liens de parenté avec la victime, ainsi que toute personne ayant subi un préjudice lors de son intervention visant à aider la victime ou empêcher son agression sont également considérés comme victimes par la CVJR.

Les violations graves des droits humains retenues par la CVJR sont notamment : le meurtre et l'exécution arbitraire ; l'arrestation ou la détention arbitraire ; l'enlèvement et la séquestration ; l'enrôlement forcé et la tentative d'enrôlement ; le viol et les autres violences sexuelles ; le pillage, le vol et la destruction des propriétés ; la disparition forcée ; le déplacement forcé ; la torture et les autres traitements cruels, inhumains et dégradants ; la destruction du patrimoine culturel.

La CVJR n'est pas un tribunal, elle ne juge pas les auteurs des violations graves des droits humains. Les victimes peuvent toujours saisir les tribunaux pour obtenir justice, même si elles ont fait leur déposition à une antenne de la CVJR.

INTRODUCTION

La Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) du Mali a tenu sa première audience publique au Centre International de Conférence de Bamako, le 8 décembre 2019. Cette première expérience réussie a créé beaucoup d'engouement et d'attentes envers les futures audiences publiques. Avocats sans frontières Canada (ASFC) présente ici les principales conclusions de cette expérience et explore des pistes d'amélioration pour les prochaines audiences publiques de la CVJR. Ces pistes d'amélioration se fondent à la fois sur l'expérience malienne et celle d'autres pays i) où des processus de recherche de la vérité historique ont été menés et avec lesquels la CVJR est familière et ii) dont les experts internationaux qui lui offrent un appui technique sur une base régulière ont une connaissance intime : Algérie, Afrique du Sud, Brésil, Canada, Colombie, Gambie, Ghana, Libéria, Pérou, Sierra Leone, Timor Leste, Togo.

Les leçons apprises de ces expériences sont classées sous quatre thèmes : (1) identification des témoins, (2) communication autour des audiences, (3) inclusion de la société civile dans la préparation des audiences et (4) protection psychologique et physique des victimes. Pour chacun de ces quatre thèmes, ASFC présente les leçons apprises au Mali et à l'international côte à côte.

Ce document permet aussi de retracer toutes les initiatives mises en place par la CVJR afin de sensibiliser le public au processus d'organisation d'une audience publique. Sur la base de ces analyses, une série d'« appels à l'action » est dégagée, à destination tout aussi bien de la CVJR que des organisations de la société civile (OSC) ou des citoyen.nes malien.nes pour maximiser l'effet de tels événements sur la société malienne.

1. IDENTIFICATION ET EXPRESSION DES VICTIMES APPELÉES À TÉMOIGNER

1.1 L'APPROCHE DE LA CVJR DANS L'IDENTIFICATION ET LA SÉLECTION DES VICTIMES

Un travail de sélection préliminaire par les antennes régionales

La CVJR conçoit ses audiences publiques avant tout comme un exercice de reconnaissance des victimes et de leur vérité, et non une méthode d'enquête ou de découverte d'une vérité historique comme c'est le cas ailleurs, notamment à la Commission Vérité, Réconciliation et Réparations (*Truth, Reconciliation and Reparations Commission*, TRRC) de la Gambie qui a opté pour des audiences contradictoires où sont posées des questions aux témoins. Au Mali, la CVJR a donc procédé à la sélection des victimes appelées à témoigner dès qu'elle possédait une solide documentation basée sur des rapports des violations de droits humains. Elle s'assurait ainsi au préalable, que le récit des témoins ayant fait leur déposition dans les antennes régionales était confirmé par des rapports d'enquêtes et la cartographie des violations des droits humains de 1960 à 2019.

Pour la sélection des victimes invitées à témoigner lors des audiences, la CVJR a d'abord élaboré des critères de sélection que les principales associations de victimes et organisations de la société civile malienne (OSC) ont discutés et amendés pendant un atelier de sensibilisation¹. Ces critères ont été envoyés, avec une explication du thème de la première audience (les privations de liberté), dans les différentes antennes régionales de la CVJR (Bamako, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal). Voici ces critères sous leur forme finale :

1. *L'aptitude physique et psychologique de la victime à témoigner ;*
2. *La disponibilité de la victime et sa présence sur le territoire, le tout pour assurer qu'elle puisse être accompagnée par l'équipe psycho-médicale et qu'elle puisse être physiquement présente le jour de l'audience ;*
3. *La présence et le degré de dangerosité des menaces ou risques particuliers pesant sur la victime, notamment par une réflexion sur les effets sociaux du témoignage sur les victimes, leurs familles et leurs milieux sociaux ;*
4. *Le pouvoir éducatif de l'histoire du témoin et sa force pédagogique en termes de garanties de non-répétition en prenant en compte :*
 - a. *La capacité à susciter l'intérêt et l'émotion de toute la nation,*
 - b. *La signification particulière du récit pour la compréhension de la période historique,*

1 CVJR, Centre Abbé David, atelier national de sensibilisation sur les audiences publiques : vers un partenariat entre les OSC et la CVJR, Avocats sans frontières Canada, 7-9 mai 2019.

- c. *Le caractère illustratif des violations commises, y compris la gravité du cas et la fréquence de répétition de la violation dans le temps et dans l'histoire ;*
- 5. *La fiabilité de l'information obtenue à la suite de la déposition dans les antennes et la fiabilité du témoignage rapporté par la victime ;*
- 6. *La possibilité de vérifier les informations au moyen d'une enquête sommaire effectuée à Bamako avec les outils à disposition (base de données, rapports d'enquête, récits des grands témoins, cartographie) ;*
- 7. *La diversité des cas. Pour chaque audience, la CVJR vise une diversité :*
 - a. *Historique (les grandes périodes de l'histoire du Mali),*
 - b. *Régionale et ethnique,*
 - c. *De genre,*
 - d. *De catégories de victimes et d'auteurs (appartenance institutionnelle, régionale, ethnique).*

Sur la base de ces critères, les antennes régionales ont proposé chacune une liste de 10 témoins potentiels parmi les victimes ayant fait leur déposition. Elles ont réalisé ce travail avec l'aide des associations de victimes régionales et des commissaires et chargés de mission de la CVJR.

Vérification et validation de la liste préliminaire

Cette liste a fait l'objet d'une vérification des cas par le biais d'un croisement et d'un recoupement avec les informations contenues dans la base de données, dans les rapports d'enquête disponibles, y compris dans les récits des « grands témoins »². Une liste préliminaire de 14 témoins parmi ceux suggérés par les antennes a été dressée par le siège de la CVJR.

Pour mieux comprendre l'état de santé dans lequel se trouvaient les victimes, des missions d'évaluation ont été dépêchées dans les régions afin de rencontrer les témoins potentiels et de s'assurer de leur aptitude physique et psychologique à témoigner de façon publique. La liste définitive des témoins à la première audience publique a ainsi été confirmée.

Une fois arrivés à Bamako, les témoins ont effectué un travail de préparation aux témoignages avec l'aide de l'expert psychologue de la CVJR, dont une simulation au CICB et des exercices visant à structurer leur récit pour faciliter sa compréhension par le public.

La sélection des témoins a été officialisée par la signature à Bamako d'un formulaire de consentement libre et éclairé à participer aux audiences publiques.

² L'écoute des grands témoins est un travail d'enquête auprès de plus de 60 personnes sélectionnées par la CVJR ayant une connaissance approfondie du contexte des violations des droits humains à différentes époques.

Leçons apprises et pistes d'améliorations

Le processus d'identification et de sélection des témoins a pris un certain temps et a demandé un travail considérable pour aboutir à la sélection d'un panel de témoins représentatif de la diversité du Mali et des différentes périodes historiques.

Compte tenu des contraintes logistiques, financières et sécuritaires, le nombre de victimes invitées à témoigner lors de la première audience publique a été limité à 14. Ce nombre a pu paraître faible à certaines OSC ou médias eu égard aux plus de 16 000 dépositions recueillies. Cependant, les audiences publiques n'ont pas comme objectif de permettre à toutes les victimes d'être écoutées, ce qui serait matériellement impossible. Elles permettent plutôt, à travers la diffusion du récit de quelques victimes représentatives, de porter un message de reconnaissance envers toutes les victimes de violations des droits humains. La CVJR ne juge pas les faits mais vise à les rendre publics et à travers les victimes, rendre public les conséquences de ces violations subies.

Dans l'objectif de faire participer plus de victimes aux audiences, le recours aux témoignages collectifs issus des dépositions collectives constituerait une avenue prometteuse. Il s'agirait de sélectionner un groupe de victimes appelées à témoigner sur plusieurs violences qu'elles ont vécu en commun, avec chacune des victimes portant un message ou une demande spécifique liée au récit.

Les contraintes sanitaires actuelles poussent à imaginer d'autres formes permettant la participation d'un plus grand nombre de victimes et parmi elles, le recours aux témoignages filmés, audio ou écrits devant un panel restreint de commissaires. Ces témoignages ont aussi l'avantage de pouvoir être réalisés en dehors de tout rassemblement et ne nécessitent pas de moyens financiers ou de ressources humaines trop importants. Cela est d'autant plus pertinent que les prochaines thématiques, soit les atteintes au droit à la vie et au droit de propriété, font l'objet d'un nombre considérable de dépositions, ce qui risque de rendre le choix plus délicat.

Réflexion sur l'identification des victimes de violences sexuelles et des violations des droits des enfants.

Le nombre de dépositions portant sur des violences sexuelles et sur des abus commis contre des enfants étant peu élevé, le travail d'identification d'un nombre suffisant de cas emblématiques et de victimes disposées à témoigner publiquement nécessitera un effort supplémentaire de communication et une collaboration accrue avec les OSC.

Considérant la faible documentation disponible et le fait que ces audiences concernent des catégories de personnes et non des thématiques sur les violations des droits humains, un travail d'enquête supplémentaire et spécifique à ces violences pourrait s'avérer nécessaire, tout en gardant à l'esprit que le fort potentiel stigmatisant de ces violations et les graves traumatismes qu'elles induisent nécessitent d'accorder une attention particulière à la bonne foi de la victime.

Il ressort également de la première audience publique que la diversité de genre est le critère le plus difficile à satisfaire. En effet, sur les 13 témoins ayant pris la parole à cette occasion, on comptait seulement 2 femmes. Ce nombre de témoins féminins s'explique en partie par le faible nombre de dépositions portant sur des atteintes au droit à la liberté faites par les femmes. Malgré ces complications, la diversité de genre doit être prise en compte à chaque étape du processus de sélection des témoins en vue des audiences, et des moyens doivent être consacrés à ces efforts. Le critère de la diversité de genre ne saurait être laissé de côté au profit d'autres critères de vulnérabilité car il est essentiel que la réalité vécue par l'ensemble de la population malienne soit représentée. Cette diversité de genre devrait caractériser toutes les futures audiences, et pas uniquement celle dédiée aux violences sexuelles et basées sur le genre, afin d'éviter que

l'on conclue que les sévices infligés aux femmes se limitent à ces seules formes de violence, ou que seules les femmes sont victimes de telles violations.

Dans le cas où des dépositions collectives seraient retenues pour être présentées lors des futures audiences publiques, il faudra porter une attention particulière au genre des personnes choisies pour relater le récit au nom du groupe, toujours afin de veiller à ce que la parole des femmes soit entendue.

Expériences d'autres Commissions dans l'identification des témoins

Tunisie

L'identification des témoins y fut réalisée à partir de la base de données développée par l'Instance Vérité et dignité (IVD). La quasi-totalité des déposants a ainsi été invitée à une séance d'écoute auprès de l'instance. Lors de ces séances, les témoins potentiels ont été identifiés en fonction de critères tels que la maturité, l'aptitude à pouvoir exercer ses droits et ses obligations, le caractère emblématique des violations subies qui permet d'illustrer les pratiques de corruption et l'autoritarisme en vigueur dans le pays pendant la période sous étude, le consentement de la victime, sa capacité psycho-médicale à témoigner publiquement et la diversité de genre, géographique et historique des cas. L'IVD a également reçu des dépositions collectives avec l'appui d'organisations de la société civile qui ont mobilisé des groupes de femmes, dont certaines ont été retenues pour témoigner lors des audiences publiques.

Gambie

La TRRC a commencé ses opérations par la mise en place des audiences publiques, à travers lesquelles elle documente les violations de droits humains perpétrées sous le régime du Président déchu Yahya Jammeh. En prévision de chaque audience, qui porte sur des événements historiques précis ou sur des thématiques spéciales, *des appels à témoignage sont lancés au public*. Les témoins potentiels, y compris les auteurs, peuvent se présenter à la Commission pour y faire leur déposition. Le contenu de ces dépositions est ensuite vérifié par les équipes de la Commission chargées de la recherche et de l'enquête. Afin de respecter l'équité procédurale, la Commission entend également des *auteurs présumés* de violations des droits humains qu'elle avise des allégations les concernant formulées par les victimes dans leurs dépositions, et les invite à se présenter pour témoigner de leur version des événements. Au moment de débiter sa 12^e séance d'audiences publiques, la Commission avait présenté le témoignage public de 206 témoins, dont 49 femmes.

Colombie

Afin d'optimiser la participation des victimes à ses « rencontres de la vérité », la « Commission pour l'éclaircissement de la vérité » (*La Comisión para el Esclarecimiento de la Verdad*, CEV) a offert à ces dernières un éventail de scénarios pour livrer leur témoignage. Si certaines victimes ont préféré relater leur expérience du conflit armé en personne, d'autres ont choisi de procéder par témoignages audio, par témoignages écrits lus par des invités ou encore par courts témoignages filmés, à visage découvert ou de façon à préserver l'anonymat, qui ont fait l'objet d'un montage avant d'être diffusés le jour de l'audience.

1.2 L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION DES FEMMES ET DES ENFANTS

Les mécanismes de recherche de la vérité comme la CVJR promeuvent la centralité des victimes dans la mise en œuvre des droits à la vérité, à la justice et aux réparations. Reconnaître la force d'action des victimes pour surmonter leur traumatisme est une première étape pour que les victimes de violations graves des droits humains deviennent des citoyens actifs afin de ne pas répéter le conflit, en s'attaquant aux causes profondes qui en sont la source. Cette démarche doit évidemment être menée de façon inclusive et non-discriminatoire.

Il est donc essentiel, pour la réussite d'une Commission vérité, de refléter les vécus des femmes – qui représentent plus de 50% de la population – et sont généralement surreprésentées parmi les personnes dites « en situation de vulnérabilité », ainsi que les vécus des enfants, et de favoriser leur pleine participation aux mécanismes de diffusion de la vérité, dont les audiences publiques.

L'approche de la CVJR pour favoriser la juste participation des femmes

La CVJR a déjà adopté plusieurs bonnes pratiques visant à favoriser la participation des femmes et des enfants à ses travaux, et notamment en amont et en aval de la première audience publique.

Des données importantes sont ressorties suite aux consultations des victimes femmes et enfants dans le cadre de l'élaboration de la politique de réparation de la CVJR. On a notamment appris qu'une majorité³ de femmes souhaitaient que les audiences de la CVJR soient publiques pour partager leur vérité. Quant aux enfants, ils préfèrent en majorité s'adresser aux autorités de façon discrète, mais une minorité d'entre eux se disait prêts à parler publiquement des violences subies.

Toujours dans le but d'assurer une participation importante des femmes victimes, la CVJR a réuni plusieurs organisations de la société civile et associations de victimes féminines⁴ afin de leur expliquer les objectifs et le déroulement des audiences publiques, leur importance pour les victimes et pour la société, mais aussi l'importance de la participation des victimes et des OSC pour la réussite de ces audiences.

Vers une participation significative des femmes aux audiences publiques

Cinq ans après le début des travaux de la CVJR, on constate un certain équilibre dans la répartition homme / femmes au niveau des dépositions faites auprès des antennes. Cependant, il est frappant de constater que très peu de dépositions sont faites par des enfants et que seul un faible nombre de dépositions concernent des violences sexuelles ou des violences physiques subies par les femmes⁵.

Lors de la formation sur la prise en compte du genre dans la recherche de la vérité⁶, outre les techniques d'entretien sensibles au genre et adaptées aux entrevues avec les victimes de violences sexuelles et les enfants, il a été rappelé que les expériences vécues par les femmes et les hommes en période de conflit sont différentes. Dès lors, pour qu'un travail complet de recherche de la vérité aboutisse à un changement

3 Avocats sans frontières Canada, *Pour une justice transitionnelle efficace et inclusive, rapports sur les perceptions, besoins et attentes des victimes de violations des droits humains*, Bamako, 2018. p. 91 où 65,8% de femmes souhaitaient que les audiences de la CVJR soient faites publiquement.

4 CVJR, École du maintien de la paix, ONU-femmes

5 Avocats sans frontières Canada, *op. cit.* (n. 3) Les viols et autres formes de violences sexuelles sont les violations de droits humains qui ont été les plus dénoncées par les différentes catégories de participants (jeunes, leaders locaux, hommes et femmes) lors des groupes de discussion et sont celles qui ont causé de grands traumatismes selon les victimes.

6 CVJR, Centre de Formation des collectivités Territoriales (CFCT) à Bamako du 19 au 21 février 2020, ASFC, ONU-femmes, UNICEF.

structurel, il était nécessaire d'inclure le point de vue des femmes afin que leur réalité ne soit pas uniquement perçue sous le prisme des hommes. Les audiences publiques sont l'opportunité d'inclure ce point de vue.

La CVJR a rencontré le Secrétaire exécutif de la Commission Vérité, Réconciliation et Réparations de Gambie. Les deux commissions ont pu échanger sur les façons d'engager et d'améliorer la participation des femmes dans les audiences publiques, notamment en collaborant étroitement avec des associations féminines (voir encadré ci-contre).

Il est à souhaiter que ces échanges et apprentissages se traduisent par un nombre accru de dépositions relatives aux violences sexuelles et basées sur le genre, par une plus grande représentation des vécus et des perspectives des femmes dans les rapports d'enquête et par un plus grand nombre de témoins femmes lors des prochaines audiences publiques.

La CVJR prévoit de consacrer une audience thématique aux violations des droits des femmes. Les violences faites aux femmes ont tendance à être jugées moins importantes ou moins graves par une partie de la population, voir même niées en raison du tabou entourant les violences sexuelles. Devant le risque que les femmes soient stigmatisées ou blâmées pour les violences sexuelles et/ou basées sur le genre qu'elles ont subi, la corroboration de leur vécu à travers les témoignages collectifs et le soutien d'experts pour sensibiliser le public à ces violations des droits humains, peut contribuer à légitimer la parole des victimes.

La stratégie de sensibilisation et de communication devra donc être intensifiée et plus étendue dans le temps afin de s'assurer que ressorte des témoignages, non pas la faiblesse des femmes face aux hommes, mais leur force et leur courage face aux violations graves des droits humains perpétrées à leur endroit, mais aussi face aux violences quotidiennes engendrées par les inégalités.

Des méthodes visant à rejoindre plus spécifiquement les femmes pourraient être envisagées, notamment via les groupes de femmes et les organisations de la société civile. Une participation plus symbolique pourrait aussi être envisagée à travers le témoignage filmé de femmes ayant subi des violences dans les différentes régions (et résidant éventuellement à Bamako) avec l'appui des organisations locales.

Tel que constaté lors du dernier atelier de sensibilisation avec les OSC⁷, la collaboration entre ces structures citoyennes et la CVJR a été plutôt timide, ce qui a contribué à alimenter le doute chez certaines victimes quant au processus même de sélection des victimes et à l'utilité des audiences publiques. Cette méfiance est un obstacle à la plus grande participation des femmes dans le processus des audiences publiques. Il sera important de renforcer la relation avec la société civile, et notamment avec les groupes de femmes en organisant des rencontres ponctuelles avec le groupe de travail de la CVJR qui s'occupe de l'organisation des audiences publiques afin de rendre plus transparent le processus de sélection des victimes et de préparation au témoignage (structuration du récit).

Expériences d'autres Commissions vérité en matière de participation des femmes lors d'une audience publique

Tunisie

Les dépositions faites par les femmes constituaient au départ seulement 5% du nombre total de dépositions. **En s'alliant à des organisations de la société civile dans une vaste campagne de sensibilisation visant les femmes**, l'Instance Vérité et Dignité, à travers son comité « femmes » a réussi à faire augmenter cette proportion à 23%. La richesse et la diversité des dépositions ont permis à l'IVD de présenter, lors de ses premières audiences publiques, les témoignages de 9 femmes victimes parmi les 15 témoins appelés à prendre la parole. Un vaste éventail de situations et de violations de droits humains a pu être dévoilé par ces femmes, qui avaient été des victimes directes ou indirectes de la répression politique en Tunisie.

Afrique du Sud

Les femmes ont fourni une majorité des dépositions, mais elles s'exprimaient principalement au sujet des violations de droits humains subies par les hommes et qui les avaient touchées de façon indirecte. Afin de favoriser le partage et la divulgation des violations dont elles avaient elles-mêmes été victimes, la Commission Vérité et Réconciliation a tenu des **audiences spécifiques dédiées aux violences vécues par les femmes, qu'elles soient sexuelles, basées sur le genre, ou politiques**. La CVR a, de plus, accepté que des femmes témoignent pour d'autres, de façon collective ou encore à huis clos. De plus, certaines femmes ont pu, à leur demande, présenter leur témoignage devant un **panel de commissaires et un public entièrement féminin**.

Gambie

La Commission Vérité, Réconciliation et Réparation s'est engagée dans un effort soutenu pour rejoindre les femmes et communiquer avec elles. **Avec la collaboration des groupes de communicatrices traditionnelles et des associations de femmes, elle a mis sur pied une importante campagne de communication**. Les médias ont été mis à contribution, des visites au domicile de certains témoins spécifiques ont été menées et des réunions civiques ont été tenues, le tout dans l'objectif d'encourager les femmes à participer aux audiences publiques. Le choix a été donné aux femmes souhaitant témoigner lors des audiences de le faire **publiquement, à l'aide d'un dispositif de brouillage de la voix et de l'image ou à huis clos**. Au moment d'amorcer la douzième séance d'audiences publiques, près d'un quart des témoins recensés était des femmes.

Timor-Leste

Dans un effort visant à surmonter les barrières culturelles qui empêchent les femmes de relater les violences qu'elles ont vécues, la Commission Accueil, Vérité et Réconciliation (*Commission for reception, truth and reconciliation in East Timor*) s'est engagée, en collaboration avec une organisation non-gouvernementale et en amont des audiences publiques, dans un **projet de consultation** d'une durée de six mois sur les **violations spécifiques de droits humains vécues par les femmes**. Lors d'une audience dédiée aux femmes dans le conflit, la Commission a entendu non seulement les témoignages de victimes femmes individuelles, mais également d'**organisations non-gouvernementales autrices d'études avec les victimes femmes et de dépositions collectives ainsi que des témoins experts**.

Vers une audience publique consacrée aux violations des droits des enfants

La prise en compte des besoins spécifiques des enfants est centralisée au sein de la sous-Commission genre de la CVJR, mais elle reste transversale à chacun de ses travaux. La CVJR a prévu dans son manuel de procédures les conditions et modalités de participation des enfants à ses travaux, notamment aux audiences publiques.

Conformément à son mandat, les violations des droits de l'enfant prises en compte par la CVJR incluent notamment : l'enlèvement, le recrutement forcé, la torture et les exécutions, mais aussi la séparation des familles, le viol, les violations sexuelles et basées sur le genre, les discriminations, les violations du droit à l'éducation ou à la santé, les agressions contre la famille ou encore les déplacements forcés.

Différentes formes de témoignages livrés par des enfants sont possibles lors d'une audience publique du style d'une Commission vérité. En règle générale, il est très délicat de faire témoigner des mineurs eu égard aux incidences d'un témoignage public sur le développement de l'enfant, au risque élevé de réactualisation du traumatisme et les dangers de la stigmatisation. Tel qu'opéré par la CVJR pendant les consultations sur les réparations, il est possible de mitiger ces risques en faisant témoigner des adultes qui étaient mineurs au moment de la violation.

Lors de leur consultation, il est ressorti qu'en général les enfants préféreraient témoigner oralement et non par écrit. En guise de précaution, la CVJR prévoit que lors d'une audience publique, les noms des enfants (mineurs) ne seront jamais mentionnés et qu'aucun élément permettant d'identifier l'enfant ne sera divulgué. Les témoignages des enfants peuvent aussi se faire à huis clos lorsque la protection de l'enfant exige l'absence de public. La CVJR pourrait également envisager de mettre en place des mesures spéciales de protection des enfants souhaitant témoigner en public, notamment par l'installation de cabines avec rideaux dans ses salles d'audiences. Il est aussi possible d'altérer la voix du témoin pour éviter qu'il soit reconnu et de couvrir son visage. Ces mesures ont pour objectif de protéger le bien-être psychosocial, la dignité, la guérison et l'estime de soi des enfants.

En plus des modalités mentionnées plus haut, le groupe de travail de la CVJR sur les audiences publiques étudie par ailleurs des modalités de témoignages pour l'audience dédiée aux enfants, comme la lecture des témoignages écrits par des représentants adultes, le témoignage livré par experts sur les violations des droits des enfants et leurs conséquences ou par des organisations de défense des droits et de protection de l'enfance. En outre, des formes alternatives d'expression, adaptées aux jeunes et aux enfants, sont possibles notamment via des formes artistiques (représentations, défilés, expositions, etc).

En prévoyant une audience publique spécifique aux violences subies par les enfants, la CVJR exprime une volonté de s'inscrire comme une Commission qui facilite la participation et la protection des enfants dans ses travaux. Peu de Commissions vérité ont, de manière spécifique, abordé cette thématique mais cela ne signifie pas nécessairement qu'elles aient négligé leurs expériences. En réalité, les enfants qui avaient été victimes d'abus ou de violence pendant le conflit ou la crise à l'origine des processus de JT antérieurs à celui du Mali étaient très souvent déjà adultes lors de la création des mécanismes de recherche de la vérité mis sur place dans leur pays. Il est néanmoins impératif de prêter une attention particulière à l'impact différencié du conflit sur enfants (filles et garçons), les adolescent.es de différentes religions et ethnies, et certaines expériences spécifiques comme les enfants réfugiés ou déplacés, les enfants enrôlés dans les forces et les groupes armés, les enfants orphelins de guerre ainsi que les enfants en situation de handicap.

Dans le rapport de consultation des enfants produit par la CVJR, nous constatons que le conflit n'a pas nécessairement affecté leurs vies de la même manière. Si pour les enfants du Sud, la déscolarisation et la pauvreté sont les facteurs qui ont perturbé leur quotidien, ceux du Centre sont préoccupés par la multiplication des groupes armés et préconisent des sensibilisations et l'instauration du dialogue entre les communautés ; les enfants du Nord quant à eux ont prioritairement abordé le sous-développement de leurs régions et les conflits interethniques qui seraient à la base même de la crise que connaît le Mali. Dans le même rapport, les enfants qui vont à l'école dans les régions du Centre et du Nord ont dit que les différentes ethnies ainsi que les différentes couleurs de peau n'étaient pas respectées de la même façon ; d'où l'importance accrue pour la CVJR d'écouter les enfants dans toute leur diversité.

Expériences d'autres Commissions de vérité en matière d'audiences dédiées aux enfants

Afrique du sud

La Commission Vérité et Réconciliation d'Afrique du Sud (CVR) a envisagé d'inviter des enfants victimes et témoins à relater leur expérience. Mais en l'absence de précédent à leur participation et au vu des risques émotionnels et physiques potentiels, elle a décidé qu'ils ne témoigneraient pas individuellement et ne participeraient pas aux audiences publiques. En revanche, elle a demandé à des membres adultes d'ONG et à d'autres professionnels travaillant avec les enfants de témoigner en leur nom et a organisé une série d'audiences spéciales pour les enfants comprenant des activités artistiques et des rencontres entre groupes. Les productions artistiques des enfants ont été présentées aux audiences publiques.

Sierra Leone

Les commissaires ont organisé des sessions à huis clos pour recueillir les témoignages des enfants dans les différents districts que compte le pays. Certains témoignages d'enfants soldats ont été enregistrés par vidéo avant l'audience, puis complètement floutés pour protéger leur visage pendant la diffusion. Les agences de protection de l'enfance ont aidé à préparer ces enfants en organisant des rencontres avec un travailleur social afin d'anticiper et de gérer les inquiétudes. La collaboration n'a pas fonctionné dans tous les districts et les commissaires ont souvent reçu les témoignages des enfants directement, sans l'appui d'agences de protection de l'enfance. Plusieurs enfants en ont souffert, notamment parce que l'accompagnement et les réparations reçues après le témoignage n'étaient pas satisfaisantes. Dans certains districts, les audiences à huis clos ont eu lieu dans les locaux de la CVR en présence de militaires pour des raisons de sécurité. Ce dispositif a intimidé les enfants et les a rendus peu enclins à s'exprimer. Pendant les audiences à huis clos, les filles ont eu des entretiens en tête à tête avec des commissaires femmes et les garçons avec des commissaires hommes.

Timor Leste

L'audience publique finale de la CAVR du Timor-Leste a été consacrée aux enfants du pays afin de terminer les audiences sur une note positive et de manifester de l'espoir pour les générations futures. Elle a été diffusée en direct à la télévision, à la radio et rapportée dans la presse écrite. Douze adultes, qui étaient enfants à l'époque des faits, ont témoigné. Ils ont raconté en détail les répercussions des différentes étapes du conflit sur leur vie; leurs récits ont décrit plusieurs types de violations dont ils ont été victimes.

Libéria

La CVR du Libéria a organisé trois audiences régionales d'enfants. Les enfants choisis pour témoigner faisaient partie de ceux ayant fourni des dépositions à la CVR dans chaque comté. Les récits sélectionnés correspondaient à diverses situations (âge, sexe, nature de l'expérience/de la violation, situation géographique). Les trois audiences ont permis d'informer la population sur les travaux de la CVR et donné aux enfants de villages très éloignés de Monrovia l'occasion de raconter leur histoire et de se faire entendre. Des enfants faisaient aussi partie du public. Les relations nouées de longue date entre les familles et les agences de protection de l'enfance locales ont facilité l'obtention des autorisations parentales et la participation des enfants. Certains d'entre eux ont dû parcourir des centaines de kilomètres pour se rendre aux audiences.

1.3 LES APPELS À L'ACTION

1. Essayer d'écouter un plus grand nombre de victimes tout en gérant le temps, lors des prochaines audiences publiques en ayant recours :
 - Aux témoignages collectifs ;
 - Aux témoignages écrits, lus par un leader reconnu par la communauté, aux témoignages audio ou aux témoignages vidéo.
2. Capitaliser les bonnes pratiques établies lors de la première audience publique et les répéter pour les suivantes, notamment : la participation des victimes aux simulations, la présence d'une équipe d'appui psycho-médical comprenant des experts et les proches du témoin, ainsi que les visites des Commissaires ou membres de la CVJR ;
3. Prévoir plus de temps pour préparer certaines victimes en situation de vulnérabilité particulièrement pour les futures audiences publiques concernant les violences faites aux femmes et aux enfants ;
4. Prévoir des moyens innovants pour préparer les personnes en situation de vulnérabilité comme le recours à des groupes de femmes pour préparer les victimes femmes ;
5. Communiquer sur la façon dont la CVJR prépare les victimes à participer à l'audience et à structurer leur récit afin de réduire les risques d'accusations d'ingérence dans le témoignage des victimes en insistant sur la sécurité psychologique des victimes ;
6. Étudier la possibilité pour les prochaines audiences de choisir des dates symboliques (comme par exemple la journée internationale de la paix le 21 septembre, la semaine des victimes en décembre ou la journée internationale de l'enfant le 20 novembre) et/ou veiller à ce qu'elles ne coïncident pas avec des événements prévus dans l'agenda politique du gouvernement, afin de clarifier la communication autour des audiences publiques ;
7. Installer un cadre formel de sessions de travail avec les associations de victimes ou les organisations de la société civile en veillant spécifiquement à la présence de représentantes femmes ou jeunes afin de les impliquer et de préparer la sensibilisation sur les audiences thématiques ;
8. Prévoir une période de sensibilisation intensive dans le temps et dans les moyens utilisés pour relayer des messages, afin de préparer les citoyen.nes. malien.nes à écouter les violences faites aux femmes et aux enfants et en prévoyant une stratégie de communication sensible au genre ciblant spécifiquement les personnes en situation de vulnérabilité ;
9. Travailler en étroite collaboration avec les associations de victimes et les organisations de la société civile concernées afin de faciliter la préparation des victimes, plus particulièrement les femmes et les jeunes, à livrer leurs récits publiquement et cela afin d'éviter autant que possible la stigmatisation et la réactualisation du traumatisme ;
10. S'assurer que les femmes soient adéquatement représentées parmi les témoins lors de toutes les audiences publiques (et pas seulement celle dédiée aux VBG) en préparant à chaque étape, de la sélection à la préparation, des activités spécifiques comme un accompagnement psychologique adéquat et des séances de structuration du récit spécifiquement adaptées au genre ;
11. Envoyer un message symbolique fort en prêtant attention au nombre de Commissaires femmes dans le panel lors des audiences publiques, par exemple en prévoyant un nombre égal d'hommes et de femmes, ce qui reflèterait leur part dans la société malienne : 50/50 ;
12. Mettre en place des dispositifs de protection qui permettent de rendre anonymes ou non reconnaissables les témoins victimes de violences sexuelles ou les jeunes ;
13. Utiliser des techniques ludiques et / ou artistiques propres à la culture malienne afin de laisser s'exprimer les enfants lors de l'audience thématique qui leur est réservée.

2. PRÉPARER LA COMMUNICATION ET COMMUNIQUER AUTOUR DES AUDIENCES PUBLIQUES

Les audiences publiques des Commissions vérité sont une opportunité unique pour les citoyen.nes d'apprendre des expériences des victimes, témoins et survivant.e.s de violence de masse, et une occasion pour les victimes d'être reconnues dans leur dignité et soutenues dans leur processus de guérison. Elles ont donc un objectif d'éducation des citoyen.nes au respect des droits humains afin que de telles violences ne se reproduisent plus. La communication autour des audiences publiques est essentielle. En outre, elles sont l'occasion pour la CVJR de mieux faire connaître son mandat et ses travaux afin d'inviter davantage de personnes, notamment des victimes et des témoins à suivre et à s'impliquer dans son mandat.

2.1 LA PRÉPARATION DE LA COMMUNICATION AUTOUR DES AUDIENCES PUBLIQUES

L'approche de la CVJR pour préparer la communication

Dans la mesure où le succès de l'audience publique est tributaire de sa large diffusion, et donc de sa pénétration au sein de la population, une **bonne stratégie de communication** en amont de celle-ci apparaît essentielle. Ainsi, en prévision de la première audience publique au Mali, la CVJR a cherché à stimuler la participation effective des associations des victimes, des OSC, des organes de médias, des autorités politiques et administratives, de l'opinion nationale et internationale. Ces efforts de communication ont permis de mieux informer le public sur le mandat de la CVJR, le processus de sélection des thèmes et des victimes, le calendrier des audiences, et leur déroulement.

L'expérience des processus de réconciliation et de recherche de la vérité dans d'autres pays démontre que les OSC, ODDH et associations des victimes, de par leurs capacités de mobilisation des populations et des victimes, ont un rôle crucial à jouer dans les audiences publiques. Ce rôle va de la sensibilisation, pour une large diffusion des communautés au sujet des audiences tenues par une Commission vérité, à l'encouragement des victimes à y participer, en passant par le soutien psychosocial aux victimes et leurs communautés avant, pendant et après les audiences.

Au Mali la CVJR, consciente de l'importance de l'implication des membres des associations des victimes et témoins, et des membres des OSC dans le processus de la préparation des audiences publiques, a entamé ses premiers actes de communication par l'organisation d'une série d'ateliers d'information et de sensibilisation auprès des OSC et des associations de victimes à Bamako afin obtenir leur appui dans l'identification des victimes et l'appui psycho-social à Bamako puis dans les régions. Ensuite, les représentants de la CVJR ont effectué une série de missions à l'intérieur du pays auprès des antennes régionales afin

qu'elles s'imprègnent du processus d'identification des victimes et des témoins et d'assurer la participation des associations locales dans leur sélection.

La participation des journalistes aux audiences publiques est un défi dans la plupart des contextes et plus particulièrement au Mali, où les violences continuent. Cela pose des défis en termes de protection de l'intégrité physique et morale des victimes, mais aussi pour la pacification des relations entre l'État, les citoyen.nes et les différentes communautés. A cet égard, la CVJR a pu organiser un atelier de sensibilisation et de formation des journalistes qui avaient auparavant envoyé leur candidature pour la couverture des audiences publiques. Ces journalistes se sont engagées à respecter la vérité des victimes et leur volonté d'anonymat, et ont reçu une accréditation. Les journalistes ont ainsi été accrédités pour assister à l'audience mais sans pouvoir enregistrer directement les témoignages des victimes.

Pour sensibiliser un public plus large, la CVJR a bénéficié de l'expertise d'une agence de communication afin de préparer des spots audio et vidéo et des affiches publicitaires, des dépliants de présentation de la CVJR et de la thématique « atteintes aux droits à la liberté ». Ces spots ont été diffusés par le biais des radios, des télévisions et des réseaux sociaux auprès de la population malienne.

Leçons apprises en termes de communications et ses moyens lors de la première audience publique

La communication dans une Commission vérité est tout aussi importante à l'interne que dans les relations que l'institution entretient avec la société civile. Il est nécessaire de développer des messages cohérents à l'interne et qu'il y ait un transfert des informations, des données et des différentes décisions au public, notamment pendant la tenue des audiences publiques ou des conférences de presses organisées à cet effet.

Le relais des audiences publiques et du message de non-répétition par la société civile, notamment par les journalistes a néanmoins été très limité au Mali. Pour être un relais efficace, on pourrait envisager leur implication en amont, de façon formelle, en les invitant par exemple à être plus régulièrement informés ou en organisant des sessions, à la télévision ou à la radio, de dialogues autour des audiences publiques et de leur thème.

La première expérience de la CVJR en matière d'audiences publiques a permis de mesurer la faisabilité et les impacts d'un tel événement, ce qui pourrait permettre d'envisager une plus grande liberté des journalistes pour retranscrire les informations contenues dans les témoignages, comme on a pu l'observer dans d'autres contextes, notamment pour assurer la participation des médias internationaux. Contrairement à d'autres contextes dont la Tunisie ou l'Afrique du Sud qui ont diffusé les audiences en direct, la première audience publique de la CVJR a été retransmise en différé pour des raisons logistiques et de sécurité, via des capsules vidéo sur différentes chaînes télévisuelles nationales.

Suite à la première audience publique, il est à relever que les journalistes ont bien respecté les principes de protection des victimes et des témoins mais la plupart des articles se limitent à saluer l'organisation des audiences publiques sans relayer le témoignage des victimes. Pour les prochaines audiences publiques, il est nécessaire de les informer en continu sur l'évolution de la forme et du mode de retransmission des audiences publiques de la CVJR. Des ateliers de sensibilisation et d'information sont souhaitables pour les futures audiences publiques afin que les médias participent directement à l'objectif global des audiences, en contribuant à informer le public sur la nature des violations et l'histoire inclusive du Mali, en relayant massivement le point de vue des victimes à travers la société et cela avant, pendant et après l'audience publique.

Mobiliser l'espace public autour des victimes et des violations graves des droits humains nécessite des relais et un espace public disposé à écouter ces récits. La 1^{ère} audience publique s'est tenue dans la même période que deux grands événements nationaux (le dialogue national inclusif et l'espace d'interpellation démocratique) qui lui ont rapidement fait de l'ombre et ont alimenté une certaine confusion auprès des Malien.nes. Dans le but de créer un véritable dialogue, il pourrait s'avérer nécessaire de continuer les prises

de paroles publiques autour de l'audience et après celle-ci en ayant recours à des espaces de dialogue dans les divers médias (TV, radio, publication dans les réseaux sociaux, conférence de presse, échanges entre Commissaires, experts, interviews ou communicateurs traditionnels, etc.). En outre, il est aussi possible d'étaler les audiences publiques sur plusieurs jours au lieu de les condenser en une journée, voire d'organiser plusieurs audiences sur différents thèmes de façon rapprochée.

Le rôle de la société civile et son attitude vis-à-vis de la CVJR est un élément de légitimation et de réussite de ses travaux. Les **victimes** étant les acteurs centraux de ce processus, il est également nécessaire qu'une stratégie de communication spécifique leur soit consacrée pour éviter que les audiences publiques ne soient perçues comme la récupération de leurs expériences à des fins politiques. Cette stratégie doit notamment tenir compte du besoin plus important en information que présente ce groupe. Idéalement, la stratégie de communication avec les victimes devrait également tenir compte de leur besoin de suivi quant à l'utilisation faite de leurs témoignages.

Enfin, notons que les communicateurs traditionnels issus de la société civile peuvent s'avérer un relais de communication important auprès des communautés, pour la sensibilisation et la diffusion de messages de paix, comme le montre l'exemple gambien (voir l'encadré ci-dessous).

Expériences d'autres Commissions dans la préparation de la communication

Afrique du sud

La CVR a adopté une approche de « publicité maximale ». Un **comité de liaison médiatique** a été mis en place, dans lequel siégeaient des journalistes expérimentés. Par le biais d'agences publicitaires et de communications et avec le soutien considérable des médias, elle a créé un véritable **engouement**. Le flux des nouvelles quotidiennes était interrompu par la diffusion en direct des audiences du jour. Comme la diffusion était planifiée à l'avance, elle était hautement anticipée par le public et son visionnement tout au long des travaux de la Commission est devenu un rituel. De plus, en parallèle des audiences publiques, certaines **associations de la société civile ont organisé leurs propres audiences communautaires** afin de permettre qu'un plus grand nombre de personnes s'expriment publiquement.

Tunisie

L'implication des médias dans l'organisation des audiences publiques de l'IVD a été précédée d'une série d'actions de sensibilisation, de formation, notamment auprès des journalistes. L'IVD a **formellement scellé un partenariat avec les médias** par le biais d'une Charte pour la protection des victimes et témoins. Cette « Charte avec des engagements éthiques des médias pour la couverture des AP » établie par l'IVD énumère des conditions pour couvrir les audiences publiques, comme de s'abstenir de poser des questions aux personnes auditionnées victimes ou témoins, de s'engager à ne pas boycotter les audiences ou d'interdire l'enregistrement.

L'IVD a bénéficié de l'accompagnement de l'instance suprême de communication de Tunisie – la Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle – pour encadrer la couverture publique des AP par les journalistes.

Togo

La CVJR togolaise a organisé de nombreuses audiences à travers ses huit antennes régionales. Selon l'objet de l'audience, différents formats ont été utilisés : devant un public, à huis clos (donc sans public mais devant les Commissaires au siège de la CVJR), des audiences privées qui n'ont pas été enregistrées ainsi que des audiences spéciales, à huis clos mais face caméra, pour les responsables des institutions et les grands témoins pour certains événements emblématiques. Afin de responsabiliser les professionnels des médias, ceux-ci ont été conviés à une formation et se sont engagés à travers un protocole avec la CVJR à respecter un code d'éthique et de déontologie.

Sierra Leone

La presse a été très présente tout au long du processus. Elle a joué le rôle de relais entre la Commission et la société, notamment grâce aux nombreuses campagnes de sensibilisation orchestrées en partenariat avec les ONG. Des affiches étaient présentes un peu partout dans les rues, des jingles diffusés à la radio et des débats organisés tant sur les chaînes télévisées qu'à la radio. Les audiences publiques étaient quant à elles diffusées en direct à la radio et un résumé présenté les soirs à la télévision quand cela était possible. Un site Internet a été créé et des séances hebdomadaires ou bimensuelles de briefing avec la presse et les membres de la société civile étaient organisées.

Ghana

Le Centre pour le développement démocratique et la Coalition pour la réconciliation nationale, **deux OSC, ont organisé un atelier de formation des médias en amont des audiences publiques.** D'une durée de deux semaines, l'atelier combinait des travaux pratiques ainsi que des tables-rondes et des présentations par des experts nationaux et internationaux sur les meilleures pratiques en matière de couverture médiatique d'audiences publiques dans le cadre des processus de justice transitionnelle. L'atelier s'est conclu par la production et l'adoption par les membres des médias d'un **code de conduite journalistique** à suivre lors des audiences.

2.2 OUTILS ET MOYENS DE COMMUNICATION

La CVJR a opté pour une variété de moyens de communication, susceptibles de rejoindre un large public. Pour leur élaboration et leur diffusion, elle s'est dotée de l'aide d'une agence de communication, d'un gestionnaire de communauté (*community manager*) qui s'occupe de la communication sur les réseaux sociaux, ainsi que d'une firme de production et de montage vidéo.

En commençant par l'élaboration des messages clés devant être véhiculés, la CVJR a fait produire des spots vidéo et audio, qui ont été transmis via la télévision nationale et les radios nationales et locales. Elle a également produit des affiches publicitaires, des badges et un dépliant explicatif sur les audiences publiques et leurs thématiques. Enfin, elle a élaboré et fait produire un film portant sur la thématique de la première audience publique, qui a été diffusé devant le public lors de l'événement ainsi que lors des diffusions en différé des témoignages.

Pour les futures audiences publiques, les outils de communication produits en partenariat avec une agence de communication doivent être disponibles dans un délai raisonnable avant l'audience pour permettre de rendre la stratégie de la CVJR plus fluide en temps opportun. Lors de la première audience, la production tardive de certains outils et la nécessité de les modifier en raison du changement de date de l'événement ont entraîné un décalage dans la mise en œuvre de la stratégie de communication. Il est important que le

public soit informé et sensibilisé en avance sur les objectifs/thématiques des audiences publiques si on veut que celles-ci produisent l'effet désiré.

L'expérience de la première audience publique montre de plus que l'usage de la transmission en direct est possible, et même souhaitable. Si des craintes relatives à la sécurité des témoins et au risque de provoquer des tensions avaient mené au choix de la transmission en différé, les mesures de sécurité physique mises en place au lieu où l'audience se déroule, le protocole voulant que les témoins ne nomment pas d'auteurs et la disponibilité de méthodes de protection de l'identité comme le brouillage de l'image et de la voix se montrent suffisants pour justifier la transition en direct. Il s'agit d'ailleurs d'une recommandation faite par les associations de victimes et les organisations de la société civile afin d'améliorer le processus des audiences publiques.

Dans un contexte où les audiences publiques ont été bien reçues en général, mais où certaines critiques se sont manifestées à l'égard de la transparence du processus et de la liberté d'expression des témoins, l'usage du direct est susceptible d'augmenter l'aspect spontané et sincère des témoignages et ainsi leur crédibilité et l'apparence de neutralité de la CVJR vis-à-vis de l'État et son ouverture au public.

Le rôle du gestionnaire de communauté doit être plus clair, et il doit être pro-réactif dans les discussions et les commentaires venant des réseaux sociaux. Une exposition de photographies préparées par la CVJR était installée à l'entrée de la salle des audiences mais celle-ci a eu relativement peu d'audience et peu d'écho, eu égard notamment, au fait que l'information sur sa présence et son sens n'ont pas été véhiculés le jour de l'audience ou en amont.

Enfin, la CVJR a eu recours à une équipe d'interprètes pour la traduction simultanée des témoignages pour le public présent dans la salle. Il a été noté que leur service n'a pas toujours été performant et une meilleure préparation des traductions est souhaitable à l'avenir.

Expériences d'autres Commissions vérité en matière de transmission des audiences

Ghana

Toutes les audiences publiques ont été diffusées en direct à la télévision nationale. Malgré l'adoption d'un code de conduite journalistique et des activités de renforcement de capacité des médias en amont des audiences publiques, certains reportages sont demeurés sensationnalistes ou fortement politisés. La diffusion en direct des audiences publiques a permis aux témoignages et au travail de la Commission de se rendre au public **sans être biaisés par les préférences politiques de certains journalistes.**

Timor-Leste

Les audiences ont également été transmises en direct, créant un fort engouement de la part de la population. Certaines thématiques, dont celles dédiées aux femmes, aux prisonniers politiques ou encore aux famines, ont attiré un nombre important d'auditeurs. Un journaliste international, présent lors de l'audience spécifique sur les femmes, affirme ainsi que « toute la ville semblait branchée à sa radio ».

Côte d'Ivoire

Les audiences étaient retransmises sur la télévision nationale devant un nombre très restreint de spectateurs physiquement présents et se déroulant dans un hôtel luxueux inaccessible à la majorité. Les journalistes invités ont beaucoup critiqué le fait qu'ils n'avaient pas le droit de filmer ni d'enregistrer ou même encore de prendre des notes. La société civile **a critiqué le fait que les images de ces audiences étaient montées par la Commission, ce qui a accentué les critiques sur son impartialité.**

Afrique du Sud

L'usage de la transmission en direct a grandement contribué à l'aspect émotif, et donc touchant, éducateur, des témoignages. Combiné à des rapports spéciaux et à des résumés quotidiens et hebdomadaires, qui s'attardaient davantage aux faits et aux analyses, le direct a permis d'**humaniser les victimes.** En ayant recours à la radio pour transmettre en direct les témoignages dans leur langue originale, la CVR a réussi à **rejoindre les populations éloignées**, quel que soit leur appartenance ethnique, faisant ainsi des audiences un événement réellement national et rassembleur.

Togo

L'organisation et la conduite des audiences publiques ont été confiées à une sous-commission *ad hoc*, en collaboration avec la cellule de communication. La société civile a été critique envers la limitation du direct et l'absence de diffusion des audiences privées, malgré que des dispositions ont été prises par la CVJR pour la diffusion des résultats des audiences à huis clos et en privé.

L'Afrique du Sud, le Togo et la Gambie ont mis en place de services de traduction couvrant toutes les langues nationales officielles, permettant ainsi aux victimes de témoigner dans la langue dans laquelle elles étaient le plus à l'aise. La diffusion à la radio et à la télévision s'est faite dans les principales langues locales pour une meilleure participation de la population au processus.

2.3 LES APPELS À L'ACTION

1. Travailler de façon étroite avec les organisations de la société civile en mettant en place un cadre formel de sessions de travail pour coordonner le plaidoyer et la diffusion des messages portant sur les audiences publiques avant, pendant et après leur tenue ;
2. Créer une stratégie de communication prévoyant les moyens nécessaires pour rejoindre les personnes malvoyantes et malentendantes dans la communication sur les audiences publiques ;
3. Profiter des liens de confiance établis avec le noyau de journalistes identifiés pour la première audience publique et ayant participé à la formation sur la déontologie et la politique de la CVJR en la matière, et continuer de travailler avec ce dernier ;
4. Maximiser l'implication du noyau de journalistes dans la préparation des audiences publiques en communiquant régulièrement des informations sur la préparation des audiences afin qu'ils puissent préparer leurs articles ;
5. Prévoir des interviews régulières avec les Commissaires et chargés de missions du groupe de travail sur les audiences publiques, avant, pendant, après les audiences et préparer les interviews en conséquence.
6. Faire participer les médias internationaux en leur ouvrant les portes de la préparation des prochaines audiences publiques et en les invitant officiellement le ou les jours des futures audiences et cela afin de mobiliser la communauté internationale autour du sort réservé aux victimes du conflit au Mali ;
7. Intensifier et prévoir une plus grande période de communication en vue d'atteindre et de mobiliser les victimes, notamment celles qui n'utilisent pas ou peu les moyens utilisés pour la première audience publique comme la radio et la télévision ;
8. Faire participer les interprètes aux sessions de structuration ou de groupes de discussion avec les victimes en amont ; à défaut, leur donner le récit de la victime par écrit en amont sous réserve des principes de protection des victimes ;
9. Inclure dans la préparation de la stratégie de communication tous les relais de communications extérieurs utilisés par la CVJR, que ce soit les OSC pour la diffusion des messages de plaidoyer, les journalistes, mais aussi les structures ou personnes recrutées par la CVJR (gestionnaire de communauté, agence de communication, équipe de tournage et de production) afin de dégager les responsabilités et produire un effort commun.

3. LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES ASSOCIATIONS DE VICTIMES À LA RÉUSSITE DES AUDIENCES PUBLIQUES

3.1 LA PARTICIPATION DIRECTE DES OSC À LA PRÉPARATION DES AUDIENCES

L'implication des OSC dans l'audience publique est tout aussi importante que les résultats visés. Créer un climat de confiance et un sentiment d'inclusion chez les OSC assure une meilleure légitimation de la CVJR et partant de là, une meilleure diffusion et une plus grande portée des audiences publiques. Au Mali particulièrement, c'est lorsque les OSC et notamment les associations de victimes se sentent valorisées et parties prenantes au processus de la CVJR qu'elles peuvent générer une forte mobilisation afin de braquer l'attention de la population non pas seulement sur le travail de la Commission, mais aussi sur la réaction du Gouvernement au processus de recherche de la vérité et aux recommandations qui en découleront.

Dans cet esprit, la CVJR a organisé deux ateliers de travaux et de sensibilisation avec les OSC⁸, y compris les associations de victimes, pour faire comprendre la portée et la finalité des audiences publiques, et orienter le processus de sélection des victimes avec leurs apports. Les participants ont pu interroger la CVJR et proposer des critères de sélection des témoins, les classer en ordre de priorité ainsi que recommander des méthodes pour protéger l'intégrité des victimes.

Les résultats de cet atelier ont été partagés à l'extérieur de Bamako à l'occasion de déplacements de Commissaires et de chargés de missions auprès des antennes et des associations de victimes. Cela a permis à ces dernières de collaborer activement à la sélection des victimes à écouter lors de la première audience publique.

Au cours de la première audience, les deux principales coalitions d'associations de victimes ont participé à la discussion et à la symbolique de l'audience en affichant deux banderoles avec un message centré sur les droits des victimes :



Une banderole de la Coalition nationale des associations de victimes et de la Coordination nationale des victimes, le jour de l'audience

En vue de la préparation des futures audiences, la CVJR a réuni dans un nouvel atelier des OSC et des associations de victimes pour entendre leurs impressions de la première audience publique et aborder les thèmes des deux prochaines audiences publiques à venir dans l'année. De nouvelles avenues de collaboration entre la Commission et la société civile ont été dégagées à cette occasion.

Le concours de certaines OSC spécialisées a également été sollicité afin de contribuer à l'accompagnement psychologique des victimes après leur témoignage public. A cet égard, par le biais de l'expert appui aux victimes⁹, la CVJR a pu faire le suivi de l'accompagnement des victimes qui ont témoigné pendant la première audience avec différentes OSC présentes dans les différentes régions.

Une équipe de jeunes bénévoles déjà sensibilisés à la justice transitionnelle a été entièrement mobilisée pour les simulations de l'audience publique ainsi que le jour de l'audience. Ils ont appuyé les membres de la CVJR dans l'accompagnement des victimes, le bon déroulement et la fluidité du roulement des témoignages ainsi que les interprètes et la transcription écrite des témoignages. Leur participation a été saluée par l'ensemble de la CVJR et ses partenaires.

Les leçons apprises pour la participation des OSC aux audiences publiques

Dans l'ensemble, les représentants de la société civile se sont montrés satisfaits du déroulement et des résultats de la première audience publique. Cependant, les efforts déjà engagés par la Commission pour favoriser leur participation au processus doivent encore être consolidés pour favoriser une relation de confiance mutuelle.

L'expérience de la première audience publique montre en effet que des rencontres *ad hoc* ne suffisent pas pour créer un sentiment d'inclusion et un caractère participatif au processus de préparation des audiences. Pour mieux les impliquer, il est donc nécessaire de formaliser des cadres de concertation plus réguliers et plus permanents afin, d'une part, d'informer la société civile des avancées dans la préparation des audiences et, d'autre part, d'évaluer au fur et à mesure les besoins et les capacités de collaboration. Ces cadres de

⁹ L'expert appui aux victimes est un psychologue engagé par la CVJR pour appuyer les travaux de la CVJR avec les victimes. Il prodigue des séances de dialogue avec des victimes et aussi au personnel de la CVJR au contact des victimes, comme les preneurs de dépositions ou les agents qui saisissent informatiquement les dépositions des antennes régionales.

concertation sont aussi des lieux de sensibilisation des OSC afin qu'elles relaient, en amont de l'audience, des messages clefs conformes à la vision et au mandat de la CVJR.

Il ressort également des questions formulées par les OSC que celles-ci s'interrogent sur la façon dont les témoins ont été préparés. Afin de rassurer la société civile et les victimes, il serait opportun de se doter d'une stratégie de communication transparente visant à démystifier le processus de préparation au témoignage (structuration des récits) en partageant les outils utilisés et en communiquant les objectifs de la structuration du récit.

Un effort accru de mobilisation des communautés pourrait aussi être envisagé par la CVJR. En plus des cadres de concertation qui se tiendraient probablement à Bamako, la CVJR pourrait considérer d'étendre ses missions auprès des antennes régionales à certaines communautés spécifiques à l'intérieur du pays. Outre la sélection des victimes, il serait profitable de mobiliser les communautés plus largement et fédérer la société civile locale autour des audiences publiques. Les communautés visées par les missions de mobilisation pourront être déterminées en fonction des thématiques des différentes audiences et des cas emblématiques considérés pour chacune, par exemple pour des faits qui ont été particulièrement marquants dans l'opinion publique, comme les récents massacres de population civile dans le centre du pays ou a contrario, des faits que l'opinion publique ignore complètement. De la même façon, il serait nécessaire de cibler certaines OSC spécifiques et de préparer l'accompagnement de certaines personnes en situation de vulnérabilité comme les enfants, pour les audiences thématiques à venir. En outre, afin d'inviter plus de femmes à témoigner lors des prochaines audiences publiques, il pourrait s'avérer nécessaire de mobiliser des groupes de femmes afin de sélectionner des victimes qui, grâce à un accompagnement adéquat, pourraient venir témoigner pendant les audiences publiques.

En matière de participation pendant la journée même de l'audience, il serait intéressant d'inviter davantage de victimes à assister aux témoignages, dans la mesure des moyens financiers, logistiques et sécuritaires de la Commission, ou de rendre ceux-ci plus accessibles aux victimes ne pouvant pas assister à l'événement. En cela, l'usage de la transmission en direct est un élément positif sur l'impression qu'ont les victimes et la société civile de leur participation aux audiences, puisqu'elle place sur un pied d'égalité tous les spectateurs de l'audience, qu'ils soient physiquement présents ou non. En outre, il serait envisageable d'organiser des séances de retransmission des audiences publiques par les antennes régionales de la CVJR aux associations de victimes locales.

De la même façon, la désignation d'un espace réservé aux associations de victimes ou aux organisations de la société civile en marge de la salle d'audience (comme un kiosque à la sortie de la salle) est une façon de les impliquer qui est relativement facile à mettre en œuvre. A travers ces espaces, elles pourront faire connaître leur travail en plus de communiquer avec le public au sujet des audiences.

Des moyens innovants pour stimuler la participation du public le jour de l'audience sont possibles. L'expérience de la CVJR lors d'un atelier d'échange avec la Commission sud-africaine où le « turban de la paix » a été utilisé pourrait s'avérer un moyen de consultation facile et profitable à la CVJR. Un turban, ou tout autre accessoire symbolique, est installé dans un lieu à la vue de tous, et chaque personne présente peut déposer un message où des recommandations à destination de la CVJR ou d'autres institutions du Mali. Lors d'un des ateliers de consultation des OSC et associations de victimes, le symbole malien de l'arbre à palabre était ressorti comme un potentiel symbole rassembleur pour les audiences publiques. Une boîte pourrait être déposée aux pieds d'un arbre symbolique, réel ou dessiné, ou encore le public pourrait être invité à accrocher ses vœux pour la réconciliation dans ses branches, réelles ou artificielles.

Les expériences d'autres Commissions vérité en matière de préparation des audiences publiques avec les OSC

Timor Leste

La Commission a su **intégrer l'expertise de certaines organisations de la société civile dans la préparation de son audience** dédiée aux femmes dans le conflit. En élargissant le partenariat de recherche sur les violences basées sur le genre de droits humains qu'elle avait établi avec ces organisations, la Commission a pu compter sur leur appui pour l'organisation de l'audience, y compris pour la sélection des témoins et leur accompagnement psychologique.

Colombie

Pour inciter les communautés à développer leur propre approche dans la révélation de la vérité, des OSC ont développé des méthodologies propres à certaines communautés dont la CEV s'est servie pour construire une relation de confiance avec ces communautés à travers les « maisons de la paix ». La participation de la société civile et des associations de victimes est publiquement reconnue lors des audiences publiques, appelées « rencontres de la vérité ». Celles-ci se veulent en effet un espace permettant de rompre le silence des victimes et reconnaître leur dignité et leur résilience, mais également **un lieu pour remercier les organisations qui ont accompagné les victimes pendant qu'elles étaient réduites au silence**. L'apport de la société civile est ainsi souligné en début d'audience et les organisations sociales sont invitées à assister et à prendre part aux rencontres.

Gambie

En complément des audiences publiques, la TRRC a mené des interviews de représentants d'organisations de la société civile sur leur perception des audiences publiques qui venaient de se dérouler. Cela est un moyen de légitimer et de reconnaître les victimes entendues pendant les sessions.

3.2 LES ACTIVITÉS DES OSC LIÉES AUX AUDIENCES PUBLIQUES

De façon indirecte, les OSC et les associations de victimes peuvent fournir un appui précieux pour agrandir la portée des travaux de la CVJR, en sensibilisant les victimes et le public en général, en mobilisant certaines catégories de victimes et en les incitant à faire leur déposition et à témoigner, ainsi qu'en diffusant des messages clés liés aux audiences.

En assumant, en sus de la retransmission assurée par la CVJR et ses partenaires médiatiques, que les résultats, leçons et témoignages des audiences se rendent à la société civile, les OSC ont un rôle essentiel à jouer dans la reconnaissance des victimes, le pouvoir éducatif de la vérité et la réconciliation. En effet, les OSC ont bien souvent accès à des espaces publics et des lieux de discussion que ne rejoignent pas nécessairement les médias traditionnels, comme les « grins¹⁰ » et les communautés plus éloignées ou marginalisées. En cela, elles peuvent décupler l'impact des audiences publiques à travers le pays. Pour la première audience, certaines OSC avait ainsi entrepris de faire la diffusion des enregistrements de l'événement dans les régions.

Les organisations de la société civile et les associations de victimes peuvent également servir de relais entre les souhaits formulés par les témoins lors des audiences et l'éventuelle réponse de l'État. Elles peuvent, en effet, assurer le suivi de ce qui est révélé, partagé ou demandé en audience et se faire porteuses de ces messages et recommandations. En cela, elles peuvent se servir du matériel premier des audiences publiques pour amplifier la voix des victimes et de la CVJR.

¹⁰ Les grins (mot bambara) au Mali sont des espaces où des personnes, souvent de même classe d'âge, jeunes ou moins jeunes, la plupart des hommes, se retrouvent pour boire le thé et discuter ensemble à différents moments de la journée.

Les leçons apprises des activités menées par les OSC en lien avec la première audience publique de la CVJR du Mali

Il y a eu peu d'activités portées par les OSC autour de la première audience publique au Mali. Cela s'explique avant tout par leur capacité limitée à créer des initiatives lorsqu'elles ne sont pas impliquées par la CVJR suffisamment en avance. Néanmoins, en amont de la première audience, certaines organisations de jeunes spécialistes de la justice transitionnelle ont rencontré la CVJR pour leur exposer un projet d'émissions radio afin de sensibiliser les auditeurs sur son mandat.

Certaines OSC ont pu diffuser les capsules vidéo des témoignages des victimes dans des localités difficiles d'accès à cause de l'insécurité ou des barrières linguistiques. Cet exercice bien que limité, a été jugé utile et a permis à d'autres victimes d'être sensibilisées sur la nature de la CVJR et d'aller faire leurs dépositions.

Certains moyens innovants devraient être explorés à l'image d'autres Commissions qui ont utilisé l'art comme façon d'impliquer la société civile au processus de recherche de la vérité, dont les audiences publiques. L'art et les activités culturelles permettent en effet un moment de divertissement, voire de détente, mais représente également un moyen de faire partager aux autres un vécu qui était jusque-là individuel. L'art en tant qu'objet de réflexion pousse effectivement au dialogue et permet de faciliter l'expression et la participation de groupes marginalisés. Forte de ces nombreuses pratiques culturelles, la CVJR du Mali pourrait proposer ou suggérer aux OSC des événements autour des audiences publiques qui permettraient de gérer les différentes perceptions de la vérité des victimes.

Les activités des OSC en soutien aux audiences d'autres Commissions vérité

Pérou

La CVR a **conclu un partenariat avec une troupe de théâtre** afin de sensibiliser les populations éloignées et/ou autochtones au sujet des audiences publiques. En suivant l'itinéraire de la Commission (qui tenait également des audiences régionales), la troupe donnait aux habitants des communautés deux représentations. La première, qui prenait place avant l'arrivée de la Commission sur les lieux, avait pour objectif d'expliquer le rôle des audiences publiques et d'encourager la communauté à y participer, tandis que la seconde, présentée après la clôture des audiences, visait à représenter la transition et la transformation de la société opérées à travers les audiences.

Canada

La CVR du Canada a utilisé une boîte de bois sculptée, posée sur la scène, lors de chacune de ses audiences publiques. Elle a accompagné la Commission pendant ses rassemblements un peu partout au Canada, recevant les offrandes des participants, comme des lettres de doléances, des objets ayant appartenus aux morts et les cendres de mouchoirs ayant recueilli les larmes de survivants des pensionnés.

Colombie

En Colombie, la journée d'audience se conclut par un espace culturel et des représentations artistiques, auxquelles tous ceux qui le souhaitent sont invités à participer. La Commission pour la clarification de la vérité, la coexistence et la non-répétition a mis sur pied des « maisons de la vérité ». Ces maisons fonctionnent non seulement comme des antennes régionales susceptibles de recueillir des témoignages, mais également comme **des espaces sociaux et politiques** où se déroulent des activités collectives auxquelles peuvent prendre part tous les citoyen.es colombien.nes dans une optique de construction de la paix et de réconciliation. Des groupes de discussion autour de la vérité peuvent y être tenus.

En outre, une série de conversations intitulées « nommer l'innommable : conversations sur l'art et la vérité » permet de s'interroger sur la façon dont l'art peut aider à révéler les causes profondes des conflits. La première de ces conversations, qui ont pu être menées par visioconférence pendant la pandémie, a porté sur l'écoute des rivières, comme métaphore de témoins de la guerre ayant ravagé le pays.

Sierra Leone

La Commission a proposé aux citoyen.nes et à la société civile de réfléchir à la forme que pourrait prendre le pays une fois réconcilié. L'exposition « Vision nationale pour la Sierra Leone » a permis de rassembler et de montrer les œuvres de plus de 250 contributeurs.

Ouganda

Malgré le travail de deux commissions (la Commission d'enquête sur les disparitions en Ouganda de 1974 et la Commission d'enquête sur les violations des droits humains de 1986), les gouvernements ougandais successifs n'ont jamais pris leurs responsabilités en reconnaissant les victimes. La société civile a été la seule voie pour que les victimes se fassent entendre, en organisant des rencontres sur le modèle des Commissions vérité, entre les institutions étatiques et des centaines d'associations de victimes. Un des aspects symboliques de ces rencontres était l'exposition d'un panneau géant où victimes et fonctionnaires venaient inscrire des messages pour la paix.

Gambie

L'implication des OSC en Gambie a été maximisée grâce à une stratégie de communication incluant une variété de moyens, dont notamment le recours au Kanyeleng, une troupe de musiciens traditionnels faisant la promotion de la santé et du bien-être en Gambie, permettant ainsi une meilleure diffusion des messages de rétablissement et de réparation des victimes de violations de droits humains. Outre la diffusion en direct et leur mise en ligne sur des plateformes de diffusion vidéo, la Commission gambienne a eu recours au réseau des communicatrices traditionnelles pour diffuser les messages liés aux droits des femmes dans les zones reculées.

3.3 LES APPELS À L'ACTION

1. Enclencher le processus de sensibilisation aux audiences publiques plus rapidement avant que celles-ci ne soient tenues, tant auprès des organisations nationales de la société civile qu'au niveau communautaire ;
2. Élargir les missions de sensibilisation à des communautés ciblées spécifiquement dans les régions et non pas seulement auprès des antennes ;
3. Mettre sur pied un cadre de concertation régulier à Bamako réunissant les organisations de la société civile et les associations de victimes, dont la présidence serait assumée sur une base rotative, en invitant par exemple les OSC et les associations de victimes à assister périodiquement aux séances du groupe de travail sur les audiences publiques ;
4. Accroître la participation des associations de victimes à la sélection des témoins en leur demandant de faire leur propre compte rendu de leur collaboration avec les antennes ;
5. Envisager, en considération des mesures sécuritaires et sanitaires, d'organiser des sessions de retransmission des audiences publiques dans les antennes régionales de la CVJR, en convoquant les associations de victimes locales et en organisant la communication autour de ces diffusions ;
6. Prévoir pour les associations de victimes des espaces d'expression en marge des audiences publiques et envisager des formes d'expression artistique avec l'appui du secteur culturel pour instaurer un dialogue sur les violations des droits humains, sur la base des témoignages, mais ayant une portée visant la réconciliation ;
7. Considérer, dans la mesure des contraintes financières, logistiques et sécuritaires, d'inviter davantage de victimes à participer aux audiences publiques en recourant par exemple aux témoignages filmés ou audio ;
8. Prévoir la transmission en direct des audiences publiques et leur retransmission non seulement via l'ORTM, mais également via des médias locaux et/ou des lieux de diffusion alternatifs (cafés, grins ou tout autre espace d'expression) ;
9. Contribuer à l'appropriation des audiences publiques par la société civile et les associations de victimes en poursuivant les ateliers préparatoires et postérieurs aux audiences, en veillant à la bonne diffusion des capsules vidéo et en communiquant sur leur disponibilité sur les plateformes de diffusion vidéo ;
10. Redynamiser les liens entre la CVJR et les OSC susceptibles d'appuyer l'effort de plaidoyer autour des audiences publiques, comme le Comité de plaidoyer espoir, en préparant une stratégie de communication qui permettent d'atteindre un public plus large.

4. ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

4.1 L'APPROCHE DE LA CVJR EN MATIÈRE D'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

L'objectif de la CVJR est d'accompagner les victimes avant, pendant et après les audiences publiques conformément à son mandat de protection des victimes. La première décision prise par la Commission à cet effet fut de s'inspirer des expériences péruvienne ou canadienne en permettant à chaque victime qui témoigne de se faire accompagner d'un.e proche dont la Commission financerait le déplacement et l'hébergement à Bamako pendant les audiences. Il fut ainsi décidé que l'accompagnateur.trice pourrait être présent sur scène pendant le témoignage.

Une fois l'étape de la sélection des victimes terminée, des missions d'évaluation et de suivi psycho-médical des victimes proposées par les antennes ont été réalisées. Il s'agissait de voir si l'épreuve de témoigner sur des violences subies devant un public important, ne constituait pas un risque pour la santé et la protection des victimes sélectionnées.

Une équipe psycho-médicale a été mise en place, composée de l'expert appui aux victimes et d'une médecin, la conseillère appui aux victimes de l'antenne de Bamako. À l'arrivée des 14 témoins et des accompagnateurs à Bamako, une semaine avant l'audience, et chaque jour jusqu'à l'audience, les témoins ont pu effectuer une visite médicale et s'entretenir avec l'équipe, que ce soit individuellement ou en groupe de discussion. Ce fut l'occasion aussi de parler des violences qui seront exposées le jour de l'audience et ainsi de réassembler la mémoire des victimes.

La veille de l'audience, une soirée de divertissement a été organisée par la CVJR pour évacuer les tensions et l'anxiété constatées chez les témoins. Une troupe artistique est venue chanter et faire de la musique, des contes ont été racontés en lien avec la réconciliation, le vivre ensemble ou le pardon. Cette soirée a été fortement appréciée par les victimes et leurs proches.

Les victimes et leurs accompagnateur.trices ont ensuite participé à deux sessions dites de « simulation » avant l'audience. Les simulations se sont tenues dans la même salle que l'audience, en respectant le protocole et le formalisme, à la différence que la salle ne comportait pas de public. Les victimes ont ainsi pu se familiariser avec la salle de l'audience et s'approprier le lieu dans des conditions de « stress contrôlé ». Cependant, afin de protéger leur santé psychologique, ces simulations ne concernaient pas la répétition de leur récit.

Pendant l'audience, l'équipe psychomédicale avait à disposition un kit médical d'urgence et a dû intervenir plusieurs fois pour calmer les angoisses de certains témoins. Après cette première audience, un mécanisme utilisant des structures de la société civile dans les régions est en train être mis en place. L'expert appui aux victimes a pu accompagner les victimes résidant dans la région de Bamako à travers des entretiens individuels et des groupes de discussion.

4.2 LES LEÇONS APPRIS EN MATIÈRE D'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

La stratégie d'accompagnement des témoins a été efficace et appréciée par les victimes qui en ont bénéficié. Elle a pu calmer non seulement leur appréhension par rapport à leur témoignage mais aussi favoriser leur résilience par rapport à leur traumatisme.

L'accompagnement des victimes qui témoignent lors d'une audience publique d'une Commission vérité est essentielle, non seulement pour protéger les victimes mais aussi pour les objectifs d'une Commission vérité. L'audience étant une épreuve, il est nécessaire de faire sentir aux victimes qu'elles ne sont pas utilisées par la Commission. L'accompagnement psycho-social est donc une façon de les remercier pour leur courage et leur détermination, tout en n'oubliant pas les droits des victimes aux réparations ou à saisir la justice.

Sur les 14 victimes sélectionnées en vue de la première audience, une seule s'est désistée après avoir bénéficié de l'accompagnement psycho-médical. La raison de son désistement tenait cependant à des craintes pour sa sécurité personnelle, et non pas à un inconfort psychologique lié à la perspective de témoigner publiquement.

Les 13 autres victimes ont toutes affirmé s'être senties soulagées d'avoir pu livrer leur témoignage en public et aucune n'a subséquemment manifesté de symptômes traumatiques liés à leur témoignage.

L'accompagnement psycho-médical des témoins après l'audience publique a favorisé leur stabilité psychologique, malgré le délai dans la mise en œuvre de certains partenariats d'accompagnement psychologique dans certaines régions. Pour les prochaines audiences, il faudra donc consolider les mécanismes d'appui psychologique régionaux afin que les services d'accompagnement soient disponibles pour les témoins immédiatement après l'audience.

Leçons apprises d'autres Commissions vérité en matière d'accompagnement des victimes

Togo

Deux médecins généralistes et deux psychologues ont accompagné le personnel de la CVJR du Togo tout au long des audiences mobiles de la Commission dans les chefs-lieux des régions. Ils étaient sous la responsabilité de l'Unité de protection des victimes. Les victimes souhaitant témoigner étaient d'abord examinées par un des médecins afin notamment de prendre connaissance d'éventuels antécédents médicaux. Les médecins avaient la possibilité de leur prescrire des médicaments qui leur étaient assurés par la CVJR. Puis, un psychologue menait un examen sommaire de leur aptitude à gérer le stress. Pendant l'audience, l'équipe psycho-médicale était positionnée derrière la victime, les psychologues pouvant intervenir pendant le témoignage pour donner eau et mouchoirs ou relancer le récit avec une question ouverte.

Canada

La CVR canadienne permettait aux victimes de venir témoigner en étant accompagnées d'un.e proche, pour leur garantir un accompagnement social. L'accompagnateur.trice était assis.e à la droite de la victime, assez proche pour permettre un contact physique au besoin.

Les interprètes disposaient aussi d'un soutien psychologique et un mécanisme était en place pour qu'ils/elles puissent quitter leur cabine de traduction et avoir accès à une assistance psychologique lorsque l'exercice devenait trop pesant. Ils avaient à leur disposition dans leur cabine des boîtes de mouchoirs et bouteilles d'eau.

Le même modèle (accompagnateur.trice invité aux frais de la Commission et assis très proche de la victime, parfois une main sur l'épaule) a été appliqué pendant les audiences des Commissions vérité du **Pérou** et de la **Sierra Leone**.

Afrique du Sud

L'expérience sud-africaine a montré que les victimes qui témoignent pendant les audiences publiques sont exposées à des risques sur leur santé mentale, notamment lorsqu'elles n'ont, par la suite, pas accès à des mesures de réparations. La *Truth and reconciliation Commission* (TRC) s'est adaptée en prévoyant des services d'accompagnement non seulement pour les victimes, mais aussi pour toutes autres personnes susceptibles de souffrir des conséquences des travaux de la TRC (les Commissaires, les journalistes ou les interprètes).

Pour la sécurité physique des victimes, la TRC utilisait un formulaire d'évaluation de sécurité initiale qui s'est révélé utile lors de différents incidents, afin de prouver l'impartialité et la bonne foi de la Commission. L'objectif était d'évaluer précisément les menaces pesant sur la sécurité des témoins. Lorsque l'évaluation confirmait les préoccupations en matière de sécurité, le bureau régional fournissait immédiatement une protection temporaire et procédait à une évaluation formelle du niveau de menace ainsi qu'à des contrôles de sécurité (prises d'empreintes, corroboration de témoignage).

4.3 LES APPELS À L'ACTION

1. Maintenir les mécanismes de prise en charge et d'appui des victimes pendant leur séjour à Bamako, afin de préserver la confiance entre les victimes et la CVJR et d'éviter ainsi l'émergence de nouveaux traumatismes ;
2. Renforcer les liens entre la CVJR et les structures de référencement des régions en impliquant les antennes régionales à travers les conseillers en appui aux victimes, tant en vue de la mobilisation des témoins que pour leur suivi ;
3. Faire un suivi plus régulier et plus approfondi des structures de référencement en les impliquant dans la préparation des victimes pour l'audience publique ;
4. Faire participer les associations de victimes régionales dans la préparation de l'accompagnement psychologique avec les structures d'accompagnements régionales référencées par la CVJR (avant et après l'audience) ;
5. Confier la coordination de l'accompagnement psychologique à l'expert en appui aux victimes, pour avoir la souplesse nécessaire quand il faut réaliser des réajustements rapides à la méthodologie en fonction des besoins changeants des victimes ;
6. Pérenniser la soirée culturelle et artistique la veille de l'audience dans le volet accompagnement psychologique, afin d'évacuer le stress avant l'audience ;
7. Envisager de tenir des sessions culturelles et artistiques représentatives des différents groupes au Mali le jour même de l'audience.

ANNEXE A – LISTE DES APPELS À ACTION

1. IDENTIFICATION ET EXPRESSION DES VICTIMES APPELÉES À TÉMOIGNER

- 1.1** Essayer d'écouter un plus grand nombre de victimes tout en gérant le temps, lors des prochaines audiences publiques en ayant recours :
 - Aux témoignages collectifs ;
 - Aux témoignages écrits, lus par un leader reconnu par la communauté, aux témoignages audio ou aux témoignages vidéo.
- 1.2** Capitaliser les bonnes pratiques établies lors de la première audience publique et les répéter pour les suivantes, notamment : la participation des victimes aux simulations, la présence d'une équipe d'appui psycho-médical comprenant des experts et les proches du témoin, ainsi que les visites des Commissaires ou membres de la CVJR ;
- 1.3** Prévoir plus de temps pour préparer certaines victimes en situation de vulnérabilité particulièrement pour les futures audiences publiques concernant les violences faites aux femmes et aux enfants ;
- 1.4** Prévoir des moyens innovants pour préparer les personnes en situation de vulnérabilité comme le recours à des groupes de femmes pour préparer les victimes femmes
- 1.5** Communiquer sur la façon dont la CVJR prépare les victimes à participer à l'audience et à structurer leur récit afin de réduire les risques d'accusations d'ingérence dans le témoignage des victimes en insistant sur la sécurité psychologique des victimes ;
- 1.6** Étudier la possibilité pour les prochaines audiences de choisir des dates symboliques (comme par exemple la journée internationale de la paix le 21 septembre, la semaine des victimes en décembre ou la journée internationale de l'enfant le 20 novembre) et/ou veiller à ce qu'elles ne coïncident pas avec des événements prévus dans l'agenda politique du gouvernement, afin de clarifier la communication autour des audiences publiques ;
- 1.7** Installer un cadre formel de sessions de travail avec les associations de victimes ou les organisations de la société civile en veillant spécifiquement à la présence de représentantes femmes ou jeunes afin de les impliquer et de préparer la sensibilisation sur les audiences thématiques
- 1.8** Prévoir une période de sensibilisation intensive dans le temps et dans les moyens utilisés pour relayer des messages, afin de préparer les citoyen.nes. malien.nes à écouter les violences faites aux femmes et aux enfants et en prévoyant une stratégie de communication sensible au genre ciblant spécifiquement les personnes en situation de vulnérabilité ;
- 1.9** Travailler en étroite collaboration avec les associations de victimes et les OSC concernées afin de faciliter la préparation des victimes, plus particulièrement les femmes et les jeunes, à livrer leurs récits publiquement et cela afin d'éviter autant que possible la stigmatisation et la réactualisation du traumatisme ;

- 1.10** S'assurer que les femmes soient adéquatement représentées parmi les témoins lors de toutes les audiences publiques (et pas seulement celle dédiée aux VSBG) en préparant à chaque étape, de la sélection à la préparation, des activités spécifiques comme un accompagnement psychologique adéquat et des séances de structuration du récit spécifiquement adaptées au genre ;
- 1.11** Envoyer un message symbolique fort en prêtant attention au nombre de Commissaires femmes dans le panel lors des audiences publiques ;
- 1.12** Mettre en place des dispositifs de protection qui permettent de rendre anonymes ou non reconnaissables les témoins victimes de violences sexuelles ou les jeunes ;
- 1.13** Utiliser des techniques ludiques et / ou artistiques propres à la culture malienne afin de laisser s'exprimer les enfants lors de l'audience thématique qui leur est réservée.

2. PRÉPARER LA COMMUNICATION ET COMMUNIQUER AUTOUR DES AUDIENCES PUBLIQUES

- 2.1** Travailler de façon étroite avec les organisations de la société civile en mettant en place un cadre formel de sessions de travail pour coordonner le plaidoyer et la diffusion des messages portant sur les audiences publiques avant, pendant et après leur tenue.
- 2.2** Créer une stratégie de communication envisageant de prendre en compte les moyens nécessaires pour atteindre les personnes malvoyantes et malentendantes dans la communication sur les audiences publiques ;
- 2.3** Profiter des liens de confiance établis avec le noyau de journalistes identifiés pour la première audience publique et ayant participé à la formation sur la déontologie et la politique de la CVJR en la matière, et continuer de travailler avec ce dernier ;
- 2.4** Maximiser l'implication du noyau de journalistes dans la préparation des audiences publiques en communiquant régulièrement des informations sur la préparation des audiences afin qu'ils puissent préparer leurs articles ;
- 2.5** Prévoir des interviews régulières avec les Commissaires et chargés de missions du groupe de travail sur les audiences publiques, avant, pendant, après les audiences et préparer les interviews en conséquence ;
- 2.6** Faire participer les médias internationaux en leur ouvrant les portes de la préparation des prochaines audiences publiques et les inviter officiellement le ou les jours des futures audiences et cela afin de mobiliser la communauté internationale autour du sort réservé aux victimes du conflit au Mali ;
- 2.7** Intensifier et prévoir une plus grande période de communication en vue d'atteindre et de mobiliser les victimes, notamment celles qui n'utilisent pas ou peu les moyens utilisés pour la première audience publique, comme la radio ;
- 2.8** Faire participer les interprètes aux sessions de structuration ou de groupes de discussion avec les victimes en amont ; à défaut, leur donner le récit de la victime par écrit en amont sous réserve des principes de protection des victimes ;
- 2.9** Inclure dans la préparation de la stratégie de communication tous les relais de communications extérieurs utilisés par la CVJR, que ce soit les OSC pour la diffusion des messages de plaidoyer, les journalistes, mais aussi les structures ou personnes recrutées par la CVJR (gestionnaire de communauté, agence de communication, équipe de tournage et de production) afin de dégager les responsabilités et produire un effort commun.

3. LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES ASSOCIATIONS DE VICTIMES À LA RÉUSSITE DES AUDIENCES PUBLIQUES

- 3.1** Enclencher le processus de sensibilisation aux audiences publiques plus rapidement avant que celles-ci ne soient tenues, tant auprès des organisations nationales de la société civile qu'au niveau communautaire ;
- 3.2** Élargir les missions de sensibilisation à des communautés ciblées spécifiquement dans les régions et non pas seulement auprès des antennes ;
- 3.3** Mettre sur pied un cadre de concertation régulier à Bamako réunissant les organisations de la société civile et les associations de victimes, dont la présidence serait assumée sur une base rotative, en invitant par exemple les OSC et les associations de victimes à assister périodiquement aux séances du groupe de travail sur les audiences publiques ;
- 3.4** Accroître la participation des associations de victimes au processus de sélection des témoins en leur demandant de faire leur propre compte rendu de leur collaboration avec les antennes ;
- 3.5** Envisager, en considération des mesures sécuritaires et sanitaires, d'organiser des sessions de retransmissions des audiences publiques dans les antennes régionales de la CVJR, en convoquant les associations de victimes locales et en organisant la communication autour de ces diffusions ;
- 3.6** Prévoir pour les associations de victimes des espaces d'expression en marge des audiences publiques et envisager des formes d'expression artistique avec l'appui du secteur culturel pour instaurer un dialogue sur les violations des droits humains, sur la base des témoignages, mais ayant une portée visant la réconciliation ;
- 3.7** Considérer, dans la mesure des contraintes financières, logistiques et sécuritaires, d'inviter davantage de victimes à participer aux audiences publiques en recourant par exemple aux témoignages filmés ou audio ;
- 3.8** Prévoir la transmission en direct des audiences publiques et leur retransmission non seulement via l'ORTM, mais également via des médias locaux et/ou des lieux de diffusion alternatifs (cafés, grins ou tout autre espace d'expression) ;
- 3.9** Contribuer à l'appropriation des audiences publiques par la société civile et les associations de victimes en poursuivant les ateliers préparatoires et postérieurs aux audiences, en veillant à la bonne diffusion des capsules vidéo et en communiquant sur leur disponibilité sur les plateformes de diffusion vidéo ;
- 3.10** Redynamiser les liens entre la CVJR et les organisations de la société civile susceptibles d'appuyer l'effort de plaidoyer autour des audiences publiques, comme le Comité de plaidoyer espoir, en préparant une stratégie de communication qui permettent d'atteindre un public plus large.

4. ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

- 4.1** Maintenir les mécanismes de prise en charge et d'appui des victimes pendant leur séjour à Bamako, afin de préserver la confiance entre les victimes et la CVJR et d'éviter ainsi l'émergence de nouveaux traumatismes ;
- 4.2** Renforcer les liens entre la CVJR et les structures de référencement des régions en impliquant les antennes régionales à travers les conseillers en appui aux victimes, tant en vue de la mobilisation des témoins que pour leur suivi ;
- 4.3** Faire un suivi plus régulier et plus approfondi des structures de référencement en les impliquant dans la préparation des victimes pour l'audience publique ;
- 4.4** Faire participer les associations de victimes régionales dans la préparation de l'accompagnement psychologique avec les structures d'accompagnements régionales référencées par la CVJR (avant et après l'audience) ;
- 4.5** Confier la coordination de l'accompagnement psychologique à l'expert en appui aux victimes, pour avoir la souplesse nécessaire quand il faut réaliser des réajustements rapides à la méthodologie en fonction des besoins changeants des victimes ;
- 4.6** Pérenniser la soirée culturelle et artistique la veille de l'audience dans le volet accompagnement psychologique, afin d'évacuer le stress avant l'audience ;
- 4.7** Envisager de tenir des sessions culturelles et artistiques représentatives des différents groupes au Mali le jour même de l'audience.

ANNEXE B – LIENS UTILES

Site internet de la Commission vérité, Justice et Réconciliation du Mali :

cvjrmali.com

Chaine YouTube de la Commission vérité, justice et réconciliation du Mali (abonnez-vous !) :

<https://www.youtube.com/channel/UCcl7CJ8t7LpGRaRbJAdm6RA/videos>

Spot de présentation des audiences publiques :

Français : <https://www.youtube.com/watch?v=Bcf7tAe4SEk>

Arabe : <https://www.youtube.com/watch?v=xI5dspYrxeE>

Bambara : <https://www.youtube.com/watch?v=VlelfrPiga8>

Tamasheq : <https://www.youtube.com/watch?v=nS0g8DhILM>

Peul : https://www.youtube.com/watch?v=5n3_9Q3hgRk

Sonhaï : https://www.youtube.com/watch?v=EJOX_RYeVg8

Témoignages de la première audience publique :

1^{er} témoignage (français) : https://www.youtube.com/watch?v=F480Wm0_ZME

2^{ème} témoignage (bambara) : https://www.youtube.com/watch?v=vsFh_x5yE4Y

3^{ème} témoignage (bambara) : <https://www.youtube.com/watch?v=pn7zyoRq1Ho>

4^{ème} témoignage (bambara) : https://www.youtube.com/watch?v=ybRm_pXDTEg

5^{ème} témoignage (songhaï) : <https://www.youtube.com/watch?v=NN5cQuDByFY>

6^{ème} témoignage (tamasheq) : <https://www.youtube.com/watch?v=bOsYS-lwkE>

7^{ème} témoignage (bambara) : <https://www.youtube.com/watch?v=0ZKwI5ggDPs>

8^{ème} témoignage (français) : <https://www.youtube.com/watch?v=3rSuyZ8-E2k>

9^{ème} témoignage (songhaï) : <https://www.youtube.com/watch?v=y7rwdyloavA>

10^{ème} témoignage (tamasheq) : <https://www.youtube.com/watch?v=0LkBt0mEDlo>

11^{ème} témoignage (bambara) : <https://www.youtube.com/watch?v=SfPDi2Ey6iA>

12^{ème} témoignage (songhaï) : <https://www.youtube.com/watch?v=fk786VtNoYY>

13^{ème} témoignage (français) : <https://www.youtube.com/watch?v=ZUfMWnsMNFU>

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- Antjie Krog, *Country of my Skull : Guilt, Sorrow, and the Limits of Forgiveness in the New South Africa*, New York : Three Rivers Press, 2000.
- Mary Ingouville Burton, *The truth and reconciliation commission, A Jacana pocket history*, Ohio University Press, 2017.
- Paul Gready, *The era of transitional justice, the aftermath of the truth and reconciliation Commission in South Africa and Beyond*, Routledge, 2010.
- Jo Ellen Fair & Audrey Gadzekpo, *Communication, culture and human rights in Africa, Communication, Society and Change Series*, vol. 1, University press of America, 2011, pp. 51 – 67.

Articles de presse

- AP News, *Exguerilleros de la FARC piden perdon por crímenes*, 23 septembre 2019 (en ligne, 7/7/20) <https://apnews.com/351c13a1c8834e6b872e9cfe81099b8c>
- Justice info.net, *Women victims step up as Tunisia truth commission deadline nears*, juin 2016, (en ligne, 7/7/20) <https://www.justiceinfo.net/en/truth-commissions/27798-women-victims-step-up-as-tunisia-truth-commission-deadline-nears.html>

Articles

- Susan Slyomovics, *The moroccan equity and reconciliation Commission : the promises of a human rights archive*, *The Arab Studies Journal*, vol. 24, n° 1, 2016. Du même auteur, *Morocco's Justice and Reconciliation Commission*, *Middle east report online*, 2005 (en ligne, 7/7/20) <https://merip.org/2005/04/moroccos-justice-and-reconciliation-commission/>
- Lyn Graybill, *The contribution of the truth and reconciliation commission toward the promotion of women's rights in south africa*, *Women's studies international forum*, vol. 24, 2001
- Francine A'ness, *Resisting Amnesia : Yuyachkani, Performance, and the Postwar Reconstruction of Peru*, *Theatre journal* 56, The Johns Hopkins University Press, 2004 (en ligne, 7/7/20) : <https://www.umass.edu/legal/Benavides/Fall2005/397U/Readings%20Legal%20397U/10%20Francine%20Aness.pdf>

Rapports et articles de Commission de la vérité

- Rapport de la Commission Vérité et Réconciliation de l'Afrique du Sud, 28 Octobre 1998, vol. 1.
- Rapport de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation du Togo, 3 avril 2012, vol. 1
- Commission de la Verdad, encuentro por la verdad : 'mi cuerpo dice la verdad', 26 juin 2019 (en ligne, 7/7/20) <https://comisiondelaverdad.co/actualidad/noticias/primer-encuentro-por-la-verdad-mi-cuerpo-dice-la-verdad>
- Rapport des consultations de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation du Mali, la prise en compte des perspectives des femmes et des enfants pour le programme de réparations, 2019.

Rapports

- African Youth Initiative Network, The Long Wait, victim's voices on transitional justice (en ligne, 7/7/20) : <https://africanyouthinitiative.org/wp-content/uploads/2019/04/AYINET-2014-Report.pdf>
- Avocats sans frontières Canada, Rapport de mission auprès de la CVJR Mali du Dr Baba Jallow, Secrétaire exécutif de la TRRC.
- Avocats sans frontières Canada, Rapport de mission auprès de la CVJR Mali de Tery Savage, membre de la CVR sud-africaine.
- Avocats sans frontières Canada, Rapport de mission auprès de la CVJR Mali de Julie Guillerot, conseillère auprès de la Commission vérité et réconciliation péruvienne.
- Avocats sans frontières Canada, rapport de mission auprès de la CVJR Mali de M. Mabrouk, vice-président de l'instance vérité et dignité tunisienne.
- Global Initiative for justice, truth + reconciliation, Pathways of innovation : civil society advancing transitional justice, Cambridge University Press, janvier 2020.
- UNICEF, Centre de recherche Innocenti, Centre international pour la justice transitionnelle, Enfants et Commission vérité, UNICEF, janvier 2011.

Reportage

- Witness, Witness To Truth : A Video Report On The Sierra Leone Truth And Reconciliation Commission, 2004 (en ligne, 7/7/20) : <https://www.youtube.com/watch?v=fJbLHAX4k8Q>



ASF
Canada